

# Mémo - Volée 2018-2021 – 1<sup>ère</sup> année

**Délai de validation CC-CI 1 : 10 mai 2019**

Sur KONVINK, les apprenti(e)s doivent impérativement soumettre leur œuvre mandat pratique ''traiter des ordres''. Dans l'onglet ''publier'', cliquez sous ''soumettre pour évaluation''. Une fois cette action réalisée l'œuvre sera verrouillée avec un cadenas et elle ne pourra plus être modifiée.

Selon le règlement des CI, nous vous rappelons que si l'œuvre n'est pas verrouillée :

- avec de 1 à 7 jours ouvrables de retard, celle-ci sera pénalisée de – 1 point sur la note globale ;
- avec plus de 7 jours ouvrables de retard, celle-ci sera notée par la note 1.0.

## **Présentation orale CC-CI 1**

**Le jour de votre présentation, vous devez communiquer aux experts votre adresse e-mail et l'adresse e-mail de votre formateur.**

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un **examen**. Veuillez vous présenter à l'heure.

Durée : entre 5 et 10 minutes au maximum, questions des experts comprises.

Celle-ci comportera :

- Présentation personnelle ainsi que celle de votre entreprise ;
- Une présentation résumée orale de votre œuvre sur KONVINK à l'aide de votre accès sur la plateforme (IMPERATIF, faute de quoi il n'y aura pas de présentation). **Aucun autre support ne sera admis.** Suivront les questions des experts sur la base des critères cités dans le mandat pratique. Veuillez consulter la page 127 de votre DFP.
- Aucune note globale ne sera communiquée le jour même. Elle sera transmise par courriel à l'apprenti et au formateur dans un délai de quelques jours. Elle sera introduite dans la BDEFA2 par la CIFIC-VD.

## **Plagiat - RAPPEL**

En fonction de la législation fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins, les dispositions y relatives s'appliquent aussi aux apprentis et stagiaires en formation dans le cadre du CFC d'employé de commerce.

Cela concerne particulièrement les écrits exigés par le cursus de formation, soit notamment les CC-CI et le Profil de formation et des prestations (PFP).

Définition du plagiat : « Copier/coller », rédiger ou réutiliser tout ou partie de texte, schémas, dessins ou photographies dans le cadre d'une présentation d'entreprise ou de tâches lors de la rédaction d'un CC-CI ou d'un PFP, dont l'original est tiré d'un CC-CI ou d'un PFP d'un autre apprenti ou stagiaire, d'un ouvrage édité ou d'Internet.

En cas d'emprunt ou de citation, il est obligatoire et impératif d'en citer la source précise sous forme de « note de bas de page ».

Tout dossier copié partiellement ou en totalité d'un autre dossier ou comportant des textes extraits de livres, revues, sites internet, etc. (sans citation des références) sera noté par la note 1.0.